

QUESTIONS DIVERSES...

→ FAIRE N° 33 /2

OBJET : Garantie d'emprunt accordée à la S.H.L.M.R pour la réalisation de 120 P.L.R à Saint-Denis - ZAC de Moufia -

LE MAIRE donne lecture du rapport

/)/)esdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 1er Décembre 1980, la S.H.L.M.R me demande la garantie de la Ville pour un emprunt de 28 400 000 F, en couverture du financement prévisionnel de l'opération "MARIANE" 120 P.L.R, qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse de Prêts aux organismes d'H.L.M.

L'accord de cette garantie implique l'engagement par le Conseil Municipal pendant toute la durée de la période d'amortissement correspondant au prêt de 28 400 000 F, de créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Accorder la garantie de la Ville
- M'autoriser à intervenir dans les conventions de garantie d'emprunt

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

*St Denis le 9 Février 1981  
P/le Préfet, le Secrétaire Général,  
Signé : Didier CULTIAUX  
Pour Copie Certifiée Conforme  
P/le Préfet,  
Le Chef de Bureau délégué,  
Signé : Georges FARSA*